



## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL (rectificatif)

Dans sa séance du lundi 24 mars 2025, le Conseil communal de Jorat-Menthue a pris les décisions suivantes :

### 1. Préavis No 29-2025 : Rejet de la demande de crédit pour la réaffectation du bâtiment ECA 162

Cette décision n'est pas susceptible de référendum.

Par ailleurs, le Conseil communal pris note de la démission de :

- Mme Christine Catani Marcuard

Et a réélu une déléguée à la commission de l'EFAJE :

- Mme Denise Dunand

Cette décision n'est pas susceptible de référendum.

Conseil communal de Jorat-Menthue

Sottens, le 30 mars 2025

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP).*